

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE DINGY-SAINT-CLAIR

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Laurence AUDETTE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 15/05/2017

Membres présents : Laurence AUDETTE, Maire, David BOSSON, Catherine MARGUERET Jacques HUET, Maires-adjoint ; Alexane BRUNET, Béatrice DAVID, Bruno DUMEIGNIL, Lionel FAVRE-FELIX, Hélène CHARVET-QUEMIN, Hubert JOUVENOD, Christelle QUETANT, Isabelle SIMON, conseillers municipaux.

Membres ayant donné pouvoir : Bénédicte CHIPIER ayant donné pouvoir à Catherine MARGUERET, Jacques HUET ayant donné pouvoir à David BOSSON, Bertrand CADOUX ayant donné pouvoir à Hubert JOUVENOD.

Membre absent : Monique ZURECKI.

Madame le Maire constate que **le quorum est atteint**, à savoir huit membres au moins.

Selon l'article L-2121-15 du CGCT, **Isabelle SIMON** a été élue secrétaire de séance, **Emilie TAVERNIER** étant auxiliaire de la secrétaire de séance.

Plan pluriannuel d'investissement réseaux d'eau potable

N°40/2017

Monsieur David BOSSON, en qualité d'adjoint en charge, notamment du réseau d'eau remercie M. CONSIGLIO de sa présence et l'invite en complément de la présentation du diagnostic technique effectué par le cabinet IDE, à présenter l'analyse économique et tarifaire.

Présentation effectuée par M. CONSIGLIO, co-gérant de Profils ide.

1. ELEMENTS DE CONSTAT

Le budget de l'eau s'autofinance, les dépenses s'équilibrent par les recettes perçues du service (facturation de l'eau). Seule exception autorisée par les textes réglementaires : apport du budget principal vers le budget de l'eau (en 2014, 150 000€ ont été versés du budget principal au budget de l'eau).

⇒ **Le diagnostic réalisé permettra un autofinancement du budget et une gestion transparente et raisonnable sur 10 ans.**

Dans les éléments qui composent le prix de l'eau, la commune ne peut pas intervenir sur tous, seule la part fixe et la part variable sont concernées, **les taux de TVA 5.5% et la redevance de l'agence de l'eau s'imposent à la commune.**

La commune compte 625 abonnements pour 55 219 m3 facturés, avec une part fixe de 50€ et 2.68€/m3 soit une **redevance actuelle totale de 3.24€/m3** ramenés pour une consommation moyenne de 120 m3. Cette moyenne est haute en comparaison avec les tarifs moyens du département et s'explique par le nombre de kilomètre de réseau d'eau important pour une petite commune.

La capacité de désendettement est très satisfaisante, la commune n'a pas recouru à l'emprunt depuis 3 ans, elle est estimée à 1.5 ans (cela signifie que si tout le budget était consacré au paiement de l'emprunt, la commune mettrait 1,5 ans à rembourser l'emprunt). **L'épargne brute est également en hausse**, elle est passée de 103 248€ en 2012 à 123 852 € en 2016, ce qui s'avère nécessaire pour permettre les travaux à venir.

2. PROJECTION D'EVOLUTION

Sur les 10 prochaines années, 170 abonnements sont envisagés, ils correspondent aux constructions de logement estimés, cela apportera des **recettes en coût de branchement** mais également en **consommation supplémentaire (+12 950m³)**, cette projection est précautionneuse, notamment sur les volumes de consommation, réduits de 80 à 65m³/ an.

Ainsi les charges de fonctionnement sont estimées à 58 442€, auxquels se rajoutent les nouvelles dépenses liées au fonctionnement des nouveaux investissements (4 500€).

Concernant les dépenses d'investissement, **en accord avec le pluriannuel d'investissement approuvé à l'unanimité par le conseil municipal dans sa séance du 16 mars 2017, les actions de priorité 1 s'élève à 2 456 400 € sur la période 2017-2020**, l'année 2020 et 2021 étant des années prévues « à vide » du fait du transfert de la « compétence Eau » à la CCVT, elles seront consacrées au reliquat du programme 2019.

3. PRESENTATION DES SCENARI

Scénario	Lissage de la redevance	Redevance d'objectif	Capacité de désendettement maxi
Scénario 1 Priorité 2-3 sur 10 ans	Dès 2018	3,69 €HT/m³	19,3 ans
	En 2022 (redevance <u>actuelle</u> 2018-2022)	4,10 €HT/m³	14,9 ans
Scénario 2 Priorité 2-3 sur 20 ans	Dès 2018	3,27 €HT/m³	11,6 ans
	En 2022 (redevance <u>actuelle</u> 2018-2022)	3,28 €HT/m³	11,5 ans
Scénario 3 Priorité 2-3 sur 30 ans	Dès 2018	2,81 €HT/m³	14,4 ans
	En 2022 (redevance <u>actuelle</u> 2018-2022)	3,24 €HT/m³	10,7 ans

Considérant que le scénario 1 prévoit :

- une forte augmentation de la redevance, qu'il placerait la commune dans une difficulté sur la capacité de désendettement (supérieure au seuil critique de 15 ans),
- ⇒ **le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour ne pas retenir cette solution,**

Considérant que le scénario 3 prévoit :

- Des travaux de renouvellement étalés sur 30 ans
- un maintien du tarif de l'eau
- mais qui réduit nos programmes de travaux (aujourd'hui 600ml de canalisation sont réalisés contre 585ml avec cette solution)
- ⇒ le conseil municipal considère, à l'unanimité qu'il n'est pas assez ambitieux par rapport aux besoins en services de la collectivité,

Considérant que le scénario 2 prévoit :

- une capacité de désendettement raisonnable (inférieur à 12 ans)
- un maintien du tarif de la part variable et une part fixe passant de 50€ à 53€ (la commune n'a pas augmenté sur les trois dernières années)

- un programme de travaux de renouvellement estimé à 875ml/an, qui permettra une action plus importante qu'aujourd'hui tout en étant raisonnable.

Dans les trois configurations, ce sont l'impact du renouvellement et l'emprunt nécessaire associé (1 577 300€) qui ont une incidence sur le niveau de redevance. Le scénario 2 permet de réaliser les travaux sans grever l'avenir de façon inacceptable et avec 1€/an en moyenne par habitant reste tout à fait acceptable.

Ainsi l'emprunt serait à répartir de 2017 à 2020 : pour l'année 2017 : 250 000, pour l'année 2018 : 400 000, pour l'année 2019 : 450 000 et pour l'année 2020 : 475 000, évalué aujourd'hui à 2% sur 25 ans (évaluation précautionneuse car le taux est actuellement plus bas).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'étude diagnostic du réseau d'eau potable- analyse économique et tarifaire, jointe à la présente délibération.
- **APPROUVE** les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2018 :

	Tarifs actuels	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2018
Part fixe	50 €	53 €
Part variable	2.68 €	2.68 €

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.
- **DECIDE** d'engager une démarche similaire pour le budget d'assainissement afin de sécuriser l'impact pour les habitants et agri avec une vision à long terme.

A Dingy-Saint-Clair, le 13/06/2017

Le Maire,

Laurence AUDETTE